

Franciscaines de l'Immaculée : du nouveau ?

Author : Riposte Catholique

Categories : [Dicastères](#), [En Une](#), [Osservatore Vaticano](#)

Date : 21 février 2018



Par le biais d'une [lettre](#) envoyée sur le blogue de Marco Tosatti, nous apprenons de la plume du Père Paolo Siano – dont il fut question [récemment](#) dans ces colonnes – que les Sœurs Franciscaines de l'Immaculée ont été convoquées en assemblée générale. Par discrétion, le lieu et la date ne sont pas révélés. Étant donné les délais pour ce type de convocation, cela devrait se dérouler d'ici trois mois. Cette réunion se tiendra en présence des trois commissaires, du préfet de la Congrégation des Religieux, le cardinal Braz de Aviz et du secrétaire de ce même dicastère, l'archevêque Mgr José Carballo. La convocation ne comporte pas d'ordre du jour précis sinon trois verbes suivis de points de suspension : « partager, écouter, comprendre... »

Un détail est à relever dans cette convocation : il est demandé aux sœurs de ne plus faire de requête de sortie de l'institut, preuve qu'il y en a. En effet de nombreuses sœurs sont déjà sorties et d'autres ont déjà fait une demande en ce sens.

Ces faits apportent quelques remarques et précisions :

- Pour la première fois, un document officiel admet l'hémorragie consécutive à l'arrivée des commissaires. Toute la communication officielle relative à une éventuelle "libération" de l'influence – supposée mauvaise – de leur fondateur, le P. Stefano Manelli, est sérieusement battue en brèche. Surtout que des sœurs n'ont pas hésité à dénoncer publiquement le

traitement qui lui était réservé sans que la moindre preuve vienne étayer sa culpabilité.

- Au contraire des frères, les commissaires ont pris le temps de rencontrer les sœurs. Cela ne les a pas empêchées de multiplier les abus de pouvoir : sur le point de perdre leur procès devant le Tribunal de la Signature Apostolique, elles ont obtenu du pape un nouveau décret qui rendait caduc ce recours légitime. Les départs des sœurs se sont alors multipliés devant une injustice aussi manifeste : à moins de revenir sur ce procédé bolchevique (comment ?), une telle réunion risque de n'être que poudre aux yeux. Il fallait « partager, écouter, comprendre... » avant !

- Il s'agit d'une assemblée générale, ce n'est pas un organe décisionnaire au contraire du chapitre général : tout est donc possible, le meilleur comme le pire, puisque la voix des sœurs ne sera pas engagée décisivement. La Congrégation des Religieuses, peut-elle risquer de se discréditer encore plus par une sorte de fuite en avant dans l'injustice ? Au point où elle en est, c'est une hypothèse à ne pas rejeter.

- Nous ne nous laisserons jamais de répéter que toute cette affaire ne repose sur rien d'autre que des passions ecclésiastiques condamnables qui n'ont rien de catholiques : à ce jour aucun procès ecclésiastique en bonne et due forme n'a été ouvert. Une telle convocation alors que, finalement, tout s'est déjà dit, ne fait que le confirmer : ces sœurs ont pour seul désir de vivre selon une forme de vie approuvée récemment par l'Église (1998). Elles ont en face d'elles un mur d'incompréhension idéologique pour qui vivre authentiquement la règle de saint François est impossible et doit même être interdit par toute sorte de moyens.